

TELEGRAMME D'ETAT

TERRITOIRE RU ENGERI

20 03/SUC RVT 1911 IMPOSSIBLE VENTE PUBLIQUE QUATRE DECEMBRE stop SUGGERE

VINGT DECEMBRE OU PLUS TARD stop PRIERE ME FIXER TELEGRAPHIQUEMENT

CURATEUR SUCCESSIONS



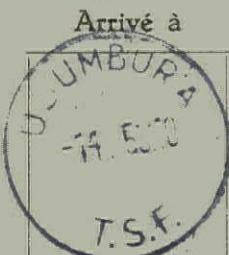
Ruhengeri



10331

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications



à 09 h. 50 m.

TELEGRAMME

Mod. 2/T

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées : *officiel*

Adresse : *Curateur successions
Lubumbaba*

Explication des abréviations
admisées pour les indications
de service.

D	urgent
RP	réponse payée
CR	accusé de réception
LC	télégramme différé
NLT	lettre - télégramme
TC	collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940)

Déposé à *Rehengeri* le *21* à *14 h. 55 m.* N° *061.10/18* mots

*1911/succ réponse votre 192/succ stop date quatre
décembre pourrait être choisie pour vente publique*

*S
police
2. x. 30*

territorie